



Délai de signature pour une succession

Par **Julien CASALI**, le **29/11/2016** à **09:52**

Bonjour,

Voici plus de 4 mois que j'ai signé un compromis de vente pour un bien en succession. La procédure s'éternise et bien que les vendeurs soient pressés de vendre et moi pressé d'acheter, le notaire est incapable à ce jour de nous fournir une date pour la signature de l'acte définitif.

Y' a-t-il un délai maximum existant pour cette procédure? Et peut-on se désengager sans frais (les 10% demandés) pour cause de "délai trop long" ou "incompétence du notaire"?

Cordialement,

Julien CASALI